



Fiche programme de la sortie ski de montagne n° 19-S029
Traversée du Thabor - 25/27 janvier 2019

Accord préalable pour l'inscription : **Oui**

Nombre maximal de participants : **5**

1. Noms et coordonnées des organisateurs

Victorien Charnay, Philippe Egermann (nous contacter via le KiFaiKoi)

2. Programme prévisionnel (sous réserve de modification), dénivelé estimatif.

		Montée	Descente
1 ^{er} jour :	Névache (1600m) – Col du Vallon (2645m) – Refuge Re Magi (1765m)	1100 m	-900 m
2 ^e jour :	Refuge Re Magi – Mon Thabor (3178m) – Refuge Laval (2030m)	1400 m	-1150 m
3 ^e jour :	Refuge Laval – Roche des Béraudes (2895m) – Col du Chardonnet (2895m) – Névache	1200 m	-1600 m

Nota: Ces renseignements sont donnés à titre indicatif, le car peut être détourné vers un autre massif.

Les organisateurs sont susceptibles de modifier le programme, voire d'interrompre la sortie selon les conditions nivo-météorologiques rencontrées sur le terrain.

En cas de conditions nivologiques difficiles, nous pourrions être amenés à vous proposer des parcours protégés en station ou du ski de piste

Carte : IGN 3535 OT

3. Caractéristiques de la course programmée

- Niveau (cf .explications dans NEIGES)

Cotation	
Difficulté	AD
Conduite de course	2 skieurs
Type de course	Traversée
Dénivelé journalier maximal prévu	1500 m
Rythme d'ascension exigé	350 m/h

- Particularités

Programme modulable suivant les conditions et le niveau du groupe, longues traversées non adapté aux splitboards

- Conditions d'hébergement

Refuge gardé

- Participation aux frais

Prévoir 45 €x2 en espèces pour les refuges + 10 € petit déj vendredi + 20 € dîner dimanche + consos

4. Voyage : Bus couchette

Départ : Paris/Porte d'Orléans, Jeudi 24 janvier 2019, RDV à préciser

Retour : Paris/Porte d'Orléans, Lundi 28 janvier 2019, 5h30

5. Equipement individuel

- Matériel indispensable pour toutes les sorties : voir <http://www.clubalpin-idf.com/ski-montagne/#mat>

Nota : L'ARVA, la pelle et la sonde sont absolument obligatoires.
L'organisateur ne pourra pas autoriser un participant à suivre une collective, si celui-ci ne dispose pas d'un ARVA en bon état de fonctionnement (il est conseillé d'emporter des piles de rechange)

- Matériel individuel obligatoire spécifique à la sortie

Crampons

- Nourriture à emporter

3 vivres de course

- Documents administratifs nécessaires

Carte CAF, Carte d'identité, espèces pour le règlement du refuge

Nous vous contacterons par mail la semaine précédant la sortie pour confirmer ces informations.

Nota : Aucun inscrit dérogeant à cette règle ne sera autorisé à participer à la sortie.